



Personnels de l'environnement Mise en place d'un quasi-statut

Réunion du 17 juin 2015

Présents pour l'administration: M. Cazottes, M. Schmitt et l'équipe pour la DRH, Mme Soleil, et M. Blanchard pour la DEB, DRH, Oncfs, Onema et Parcs.

Les OS: CGT, FSU, FO, CGC, Solidaires.

CFDT: E. Jestin (agence de l'eau Seine-Normandie) M. Aduane (UFETAM)

Rappel de contexte

La CFDT n'a pas de représentation dans les établissements concernés par la création de ce quasi-statut (ONEMA, ONCFS, Parcs). Lors de la réunion du 12 mars où le projet de régime indemnitaire nous a été présenté pour la première fois, les réactions de toutes les OS ont été favorables et la CFDT a salué l'avancée par rapport à la situation de déshérence actuelle des personnels de ces établissements.

Cet unanimisme syndical s'est effondré lors de la réunion du 20 mai 2015 où l'administration a revu considérablement à la baisse les montants proposés, le 12 mars. Les OS constituées en intersyndicale (hors CFDT non représentative et exclue manu militari) ont refusé en bloc cette dernière mouture et exigé une nouvelle réunion en urgence. Le tableau ci-joint récapitule les 3 propositions (12 mars, 20 mai et 17 juin).

Dans ce contexte, il était important que la CFDT fasse entendre sa voix pour à la fois rappeler son inquiétude tant le mandat de notre administration dans ces négociations semble inexistant face à la fonction publique, et essayer de se démarquer des "postures" de nos collègues des autres OS, dans l'intérêt des agents. Exercice d'équilibriste ...

En conclusion, les négociations continuent, les propositions de régime indemnitaire (bien que transformées en montant indemnitaire cible), c'est-à-dire atteignables en 3 ou 4 ans se rapprochent des propositions initiales. La prochaine réunion nous dira si l'administration tient le cap.

Déclaration CFDT lors de la réunion de chantier des personnels de l'environnement du 17 juin 2015

Notre organisation, n'ayant pas de représentation dans les établissements concernés par le quasi statut en négociation, n'a pas la prétention de se démarquer.

Force est de constater que les propositions, concernant les régimes indemnitaires, issues de la dernière réunion du 20 mai ont évolué, mais insuffisamment à nos yeux et de façon inéquitable entre les corps techniques et administratifs.

Nous ne sommes toujours pas dans l'épure des propositions du 12 mars qui constituent pour nous le minimum syndical.

Nous nous interrogeons sur cette négociation qui ne nous rassure pas sur les capacités de l'administration à s'engager réellement sur ses propositions et sur ses capacités à les porter devant la fonction publique. Pendant des mois, aucun document de travail ne nous a été fourni par l'administration au motif qu'aucune certitude sur la position de fonction publique n'était acquise.

Nous obtenons des premières simulations le 12 mars pour les voir bouleversées à la baisse le 20 mai et modifiées pour le 17 juin. Cela n'est pas très sérieux. Monsieur le secrétaire général avait raison quand il nous disait que son objectif était d'aboutir à des propositions "réalistes" pouvant être acceptés par la fonction publique, et non reproduire la négociation de l'extension du statut des agences où nous avons les uns et les autres obtenu, certes des avancées importantes validées par notre ministère mais qui ont fini au fond d'un tiroir, faute d'accord avec la fonction publique.

Mais comment vous croire tant vos positions sont fluctuantes d'une réunion à une autre, avec en filigrane la main de la fonction publique qui semble corriger vos propositions dès que vous nous les avez proposées?

Nous sommes conscients de l'aspiration des agents d'obtenir enfin, après des années de non reconnaissance, un cadre statutaire et des rémunérations dignes de leur implication et de leurs compétences. C'est pourquoi, même si nous ne faisons pas formellement partie de l'intersyndicale, nous soutenons les revendications dans l'intérêt des personnels.»